



DIRECTION DE LA DEMOCRATIE, DES CITOYEN.NE.S ET DES TERRITOIRES  
Service de l'engagement citoyen et associatif

2025 DDCT 30– Subvention d'investissement (100 000 €) à l'association Urbanisme et démocratie lauréate du Budget Participatif parisien en 2022.

**PROJET DE DELIBERATION  
EXPOSE DES MOTIFS**

Le Budget Participatif de Paris permet aux habitants de proposer et de choisir des projets d'intérêt collectif pour améliorer leur cadre de vie. Chaque année, la Ville consacre une enveloppe conséquente à cette initiative. Lors de l'édition 2024, 121 projets ont été élus par les Parisiens, pour un montant total de près de 83 millions d'euros : Trois d'entre eux à l'échelle de Paris et 118 concernent des arrondissements spécifiques.

Ce dispositif vise à impliquer les citoyens dans la définition des priorités locales tout en soutenant des initiatives utiles et inclusives. Il s'agit d'une démarche collaborative qui place les habitants au cœur des décisions pour bâtir une ville qui leur ressemble.

Au titre du budget participatif parisien du 14<sup>ème</sup> arrondissement édition 2022, le projet « Flour Power – Création d'un four communautaire », porté par l'association Urbanisme et démocratie, a été voté par les parisiens et parisiennes. Ce projet a pour vocation de créer un espace pérenne de rencontre et de partage pour les habitants qui permettra principalement :

- **De réunir les habitants autour d'un chantier participatif**, associant conception et construction, afin de favoriser la solidarité et l'implication collective.
- **De proposer des animations et des ateliers pédagogiques** sur le pain au levain, la filière bois, les matériaux durables et l'alimentation saine.
- **D'offrir un espace de convivialité intergénérationnelle et interculturelle**, favorisant les échanges et le vivre-ensemble.

Les habitants seront pleinement impliqués dans chaque étape du projet, depuis la préfiguration jusqu'à la gestion du four à pain, porté par l'association. Ce lieu, conçu pour être ouvert à toutes et tous, permettra également d'accueillir le public lors de promenades dans la rue des Thermopyles et les jardins voisins.

Le coût total du projet de construction d'un four communautaire et de son abri est estimé à 150 000 € TTC dont une première phase à 100 000€, objet de cette subvention. Ce montant comprend une approche complète intégrant à la fois les études préalables et les travaux de chantier. L'ensemble du projet a été conçu pour répondre aux

exigences techniques tout en favorisant une démarche concertée avec les parties prenantes.

Les études préalables représentent une part significative de l'investissement. Elles incluent notamment une mission d'assistance technique et administrative pour assurer le suivi des démarches (5 000 € HT), une mission de concertation avec l'organisation de réunions publiques soutenues par des maquettes (3 700 € HT), et une mission de conception englobant les différentes étapes, de l'esquisse au permis de construire, avec une attention particulière portée au réemploi des matériaux (7 500 € HT).

Les travaux de chantier, pour un montant total de 67 133 € HT, couvrent la construction de l'abri et la mise en place des aménagements. Ces travaux comprennent la structure, les finitions intérieures, ainsi que les mobiliers nécessaires, soutenus par des prestations extérieures spécifiques, telles que l'étude des sols et la mise en œuvre technique du four. Une coordination rigoureuse des intervenants et des livraisons est également prévue, avec un suivi de chantier estimé à 6 300 € HT.

Grâce à cette répartition des dépenses, le projet vise à être réalisé dans sa globalité tout en garantissant un cadre participatif et fonctionnel pour la communauté.

Compte tenu de l'intérêt des missions de l'association il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant total de 100 000 €.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

|  
|

La Maire de Paris